



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation salariale personnels secteur privé non lucratif

Question écrite n° 44275

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les attentes exprimées par les personnels travaillant dans le secteur privé non lucratif (secteur du handicap, du social, de la protection de l'enfance, des centres de santé ...) en matière de revalorisation salariale. En effet, si les fonctionnaires de la fonction publique hospitalière, des établissements de santé et des Ehpad, puis les personnels des établissements du secteur privé ont récemment bénéficié d'une augmentation de salaire, les personnels travaillant dans le secteur privé non lucratif sont exclus de cette revalorisation malgré leur engagement quotidien auprès des plus vulnérables. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend répondre à cette demande légitime.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44275

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 942

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)